

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 22 MAI 2018**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE JEUDI 18 MAI 2018.

**PRÉSENTS** : Messieurs les conseillers P. Bissonnette, B. Cowan, E. Stork et D. Webb, ainsi que mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

**ABSENT** : Monsieur le conseiller C. Cousineau.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, directeur du service des affaires juridiques et greffier sont également présents.

**2018-362**      **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLU** : Il est proposé par Madame Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en regard de la présente séance.

**2018-363**      **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

**2018-364**      **MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2018-308 CONCERNANT LA CONDITION SE RAPPORTANT À LA GARANTIE FINANCIÈRE DEVANT ÊTRE PRODUITE**

**RÉSOLU** : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement DE renoncer à l'exigence de produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 4 000 \$, afin de garantir que les travaux visés par la résolution numéro 2018-308, soient exécutés conformément au plan approuvé et au permis émis ; et

DE modifier, en conséquence, la résolution numéro 2018-308.

**2018-365**      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLU** : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement DE lever la séance à 7:40 heures.

---

John Belvedere, Maire

---

Me Jean-Denis Jacob, directeur du service des affaires juridiques et greffier